

8 - 9 SEPTEMBRE 2012



11^e RALLYE DE SAINT-TYRIEIX

COUPE DE FRANCE
1^{re} DIVISION
RALLYE
Coefficient
5

REGLEMENT



www.rallyepaysdesaintyrieix.com

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

LISTE DES ADRESSES

Organisateur et secrétariat

ASA SAINT-MARTIAL
28 rue de Villefélix
87270 COUZEIX

Tél : 05 55 39 47 01 Fax : 05 55 39 47 01

courriel : asa.saint.martial@wanadoo.fr
site : www.rallyepaysdesaintyrieix.com

Comité d'Organisation

Office du Tourisme
Bd de l'Hôtel de Ville
87500 SAINT-YRIEIX

Tél : 05 55 08 20 72 Fax : 05 55 08 10 05

Accueil des Officiels

Vendredi 7 septembre de 16H00 à 19H00
Samedi 8 septembre de 7H30 à 12H00

Locaux Fabrègue Duo
Bd Marcel Roux
87500 SAINT-YRIEIX

Vérifications Administratives

Centre Culturel Jean Pierre Fabrègue
Avenue de Lattre de Tassigny
87500 SAINT-YRIEIX

Vérifications Techniques

Parking Centre Culturel JP Fabrègue
Avenue de Lattre de Tassigny
87500 SAINT-YRIEIX

Direction de Course Collège Commissaires Sportifs Presse

Affichage Officiel

Locaux Fabrègue Duo
Bd Marcel Roux
87500 SAINT-YRIEIX

Remise des coupes

Podium d'arrivée
Place de la Nation
87500 SAINT-YRIEIX

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 9 juillet 2012

- ♦Parution du règlement
- ♦Ouverture des engagements

Lundi 27 août 2012

- ♦Clôture des engagements

Samedi 1^{er} septembre 2012

- ♦Publication du carnet d'itinéraire (road-book)

Reconnaisances autorisées (art 6.2)

- ♦Samedi 1^{er} et dimanche 2 septembre 2012
- ♦Jeudi 6 et vendredi 7 septembre 2012

Mardi 4 septembre 2012

- ♦Publication de la liste des engagés et des numéros de départ : site internet du rallye

Samedi 8 septembre 2012

- ♦Vérifications administratives de 8H00 à 11H15
Centre Culturel JP Fabrègue - Saint-Yrieix
- ♦Vérifications techniques de 8H15 à 11H30
Parking Centre Culturel JP Fabrègue - Saint-Yrieix
- ♦Ouverture parc fermé de départ à 8H30
Place de la Nation - Saint-Yrieix
- ♦Réunion du Directeur de Course aux officiels à 10H00
PC Course - Locaux Fabrègue Duo - Saint-Yrieix
- ♦1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs à 10H30
Locaux Fabrègue Duo - bd Marcel Roux - Saint-Yrieix
- ♦Affichage des équipages admis à prendre le départ et ordre et heures des départs à 12H45
- ♦Départ de la 1^{ère} étape à 14H45
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Arrivée de la 1^{ère} étape à 21H15
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Publication des résultats partiels et ordre des départs 2^{ème} étape à 23H00

Dimanche 9 septembre 2012

- ♦Départ de la 2^{ème} étape à 08H15
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Arrivée du rallye à 15H05
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Vérifications finales (après l'arrivée)
Garage DUBOIS - avenue de Coussac - Saint-Yrieix
- ♦Publication des résultats provisoires 30 minutes maxi. après l'arrivée du dernier concurrent - CH 10C - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦Remise des coupes sur le podium d'arrivée à partir de 15H15.

Article 1 : ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile SAINT-MARTIAL organise en qualité d'organisateur administratif,

avec le concours des communes de Saint-Yrieix-la-Perche, Coussac-Bonneval, Glandon, Le Chalard ; Saint-Eloy les Tuileries, Saint-Julien-le-Vendômois ; Lanouaille et Payzac:

le 11^e RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX.

les 8 et 9 septembre 2012

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du Comité Régional LIMOUSIN n°1207 en date du 30 avril 2012 et de la F.F.S.A. n°142 en date du 15 mai 2012.

Comité d'Organisation

Président Denis FABREGUE

Vice-président..... Michel LAROULANDIE

Secrétaire Laurent MAZAUD

Membres Cyrille BENEZET , Alain BONNAUD, Julien BONNETAUD, Gérard COEFFE, André CUBEAU , Jacques DUBOIS, Jean Pierre FREMONT, Frank IZIDI, Brigitte LAROULANDIE, Daniel MARSALAUD, Hubert MILLET LAGE, Jean François PASCAL, Charles TERREFOND, Jean VIGNAUD

Permanence et secrétariat du rallye

De la date d'ouverture des engagements au vendredi 7 septembre 2012 à 12H00

ASA SAINT-MARTIAL
28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX
Tél : 05 55 39 47 01 Fax : 05 55 39 47 01

du vendredi 7 septembre 2012 à 14H30
au dimanche 9 septembre 2012 à 17H00
Locaux Fabrègue Duo
bd Marcel Roux - SAINT-YRIEIX
Tél : 05 55 08 34 96 / 06 80 92 64 53

Organisateur technique

ASA SAINT-MARTIAL
Président : Laurent MAZAUD
28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX

1.1 - Officiels

Observateur F.F.S.A. Gérard PLISSON

Collège des Commissaires Sportifs

Président Gilles GUILLIER

Membres Joëlle MARIEN
Michel PERRIN

Secrétaire Guylaine PAGÉ-GUILLIER

Direction de Course

Directeur de Course Jannick DAUBIGNE

Directeur Adjoint Joseph LORRE

Adjoints à la DC Guy BOUCHER
Patrick ORILLAC

DC délégués E.S. Roger DESMOULINS
Jean Luc ROGER
Alain BONNAUD
Jean Paul BONNAUD
Jean Yves BRISSET
Serge FAUVEL

DC délégué voiture BBR Bernard CONDEMINE

DC délégué vérifications Joseph LORRE

administratives et techniques

DC délégué parc assistance Jean Michel BRIAT

Commissaires Techniques Loïc NERAUDEAU (resp.)
Jean Claude BRIGAUD
Vincent DARLAVOIX
Cédric DAURAT
Jean Claude DUSSOUBS
Jean Pierre ROQUES
André SIMONNEAU

**Commissaires Sportifs
Chargés des Relations
avec les concurrents** Philippe AGOSTINIS
Catherine CONDEMINE

Commissaires Sportifs
-Publicités Hubert MILLET LAGE
-Parc Saint-Yrieix Roland LAVERGNE
-Parc Regroup^t Lanouaille Rémi DECARNIN
-Parcs Assistance Bernard LORIOU

Juges de Fait Michel BLANC
Gérard TEXIER

Médecin Chef Dr Jean Pierre RIGOBERT

Chronométrateurs Monique BOUGEOIS
Colette DELMOND
Marie Loue JARRAUD
Jacques PERRAUDEAU
Jean Christophe PIERRE

Vérifications Administratives Brigitte LAROULANDIE

Responsables des ES Cyrille BENEZET
Julien BONNETAUD
Sébastien BONNETAUD

Sécurité des ES Henri BONNAT (équipe 1)
Bernard DENEUVY (équipe 2)

Délégué autorités Laurent MAZAUD

Commissaire Général Michel LAROULANDIE

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont considérés réglementairement comme Juges de Fait.

Speaker Bernard PICAT

**Chargé des relations
avec la presse** Serge DUQUESNOY

Relations Médias Gérard COEFFE

Déléguée affichage Chantal LAMARGUE

Classements informatiques Jean Luc COUSSEAU

Couverture Radio L.V.M.C.

**Responsable des moyens
de sécurité** Michel LAROULANDIE

**Responsables Commissaires
et matériels** Alain BONNAUD
Nadine BONNAUD

**Responsable Organisation
des sites de Saint-Yrieix** Daniel MARSALAUD

Tableau d'affichage officiel

Pendant toute la durée du rallye : PC Course :
Locaux Fabrègue Duo bd Marcel Roux - Saint Yrieix

Tableaux d'affichage pour information

Parc fermé et regroupement : Saint-Yrieix et Lanouaille

1.2 - Eligibilité

Le 11^e RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2012-1^{ère} Division (coeff. 5)
- Le Trophée Pirelli
- Le Championnat du Comité Régional Automobile Limousin

1.3 - Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 8 septembre 2012 :

- Vérifications administratives : de 08h00 à 11h15
Centre Culturel JP Fabrègue à St-Yrieix
- Vérifications techniques : de 08h15 à 11h30
Parking Centre Culturel à St-Yrieix
- L'entrée en Parc Fermé de départ se fera après les vérifications techniques. Un carnet de bord spécifique pour rejoindre ce parc sera remis aux vérifications administratives.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage DUBOIS
avenue de Coussac - 87500 Saint Yrieix la Perche
Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC

Article 2 - ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 3 - CONCURENTE ET PILOTES

3.1 - Demande d'engagement - Inscription

3.1.5 - Toute personne qui désire participer au 11^e RALLYE du PAYS de SAINT-YRIEIX doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 27 août 2012 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 - Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.11.1 - Les droits d'engagements sont fixés :

- Avec publicité facultative des organisateurs :550 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : .1100 €

(^x) Droits d'engagements réduit à 450 € pour un équipage complet licencié à l'ASA Saint-Martial et à 500 € pour un équipage ayant un seul licencié à l'ASA.

Conditions particulières pour les concurrents, hors Comité Régional du Limousin, résidants à plus de 200 km de Saint-Yrieix (voire bulletin d'engagement).

3.1.12 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements. Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation. Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, fax, mail) et seront remboursés conformément à la réglementation générale FFSA 2012.

3.2 - Equipages

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

3.3 - Ordre des départs

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

Article 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes 2012

4.1.1 - Vitres

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes 2012.
(nouveau dessin du n° d'identification sur bandeau publicitaire sur le pare soleil)

4.3 - Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors du parc d'assistance indiqué au carnet d'itinéraire.

4.3.2.3 - Parcs d'assistance

Dans le **parc d'assistance unique**, situé sur le parking du stade Laborderie à Saint-Yrieix, les concurrents doivent obligatoirement :

- tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3x5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre il est précisé que le piquetage est interdit.

La pénalité pour défaut d'extincteur, de bâche et/ou de piquetage sera de 200 € .

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.6 - Plaques d'immatriculation - Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes 2012.
(nouvel article mis à jour mai 2012 - page 15 et 16)

Article 5 - PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du « Rallye du Pays de Saint-Yrieix » devra être autorisée par les organisateurs.

Article 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le 11^e RALLYE du PAYS de SAINT YRIEIX représente un parcours de 310,94 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur de 137.54 km (44%).

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape

- ES 1-3-5..... LE CHALARD - ST YRIEIX..... 12,04 km
- ES 2-4 SAINT-YRIEIX 11,48 km

2^{ème} étape

- ES 6-8-10... COUSSAC BONNEVAL 18,90 km
- ES 7-9 PAYZAC-PONT LAVEYRAT..... 10,88 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents régulièrement engagés à compter du samedi 1^{er} septembre

2012 à l'adresse indiquée sur l'accusé de réception de l'engagement.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.

3 passages maximum de reconnaissance.

Nous vous informons que les jours du rallye, les « cordes » seront matérialisées par de la rubalise, du treillis ou des piquets selon les cas.

6.2.4 - Sanctions Il sera remis à chaque équipage une fiche de reconnaissance avec le carnet d'itinéraire. En l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui même, au crayon à bille, ses heures de passage.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Reconnaissance en dehors des jours et horaires autorisés ou non respect du nombre de passage : départ refusé, amende identique à la valeur de l'engagement et demande de sanction à la FFSA.

Autres infractions :

-1^{ère} infraction : 1' ou 3', ou départ refusé selon gravité et/ou amende du montant de l'engagement.

-2^{ème} infraction : départ refusé, amende identique à la valeur de l'engagement et demande de sanction à la FFSA.

Les pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur 1^{ère} réunion.

Les reconnaissances sont autorisées :

- Samedi 1^{er} et dimanche 2 septembre 2012 de 9H00 à 11H30 et 14H00 à 19H00 (21H15 ES 1-3-5)
- Jeudi 6 septembre et vendredi 7 septembre 2012 de 9H00 à 12H00, 14H00 à 17H00 et 17H30 à 19H00 (21H15 ES 1-3-5)

La fiche concurrent de contrôle des reconnaissances sera obligatoirement rendue aux vérifications administratives.

Article 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 - Départ

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

7.2 - Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11 -Les signes distinctifs sont :

- Relations Concurrents : blouson beige « Relations Conc^t. »
- Directeurs de Course : chasuble bleue « Direc^t de Course »
- Chronomètres : chasuble verte « Chronomètreur »
- Chefs de poste : chasuble jaune « Chef de Poste »
- Commissaires : chasuble jaune

7.3 - Contrôles de Passage (CP) , Contrôles Horaires (CH) , Mise hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.4 - Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.5 - Epreuves Spéciales (ES)

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

7.5.17.1 -Tout concurrent qui abandonne (sur le routier ou sur une ES) a l'obligation de prévenir immédiatement la direction de course. Tout autre incident ou accident doit également être signalé. Le numéro de téléphone sera communiqué dans le briefing écrit remis aux concurrents lors des vérifications administratives et sur tous les carnets de bord.

7.5.17.2 -Une « croix rouge » et un signe « OK » vert seront distribués aux équipages qui devront impérativement, pour des raisons de sécurité, les placer à portée de mains.

En cas de panne ou d'accident dont les conséquences n'entraînent pas une intervention médicale immédiate, le signe « OK » vert doit être clairement montré aux trois voitures suivantes minimum. Dans le cas contraire, c'est la « croix rouge » qui devra être présentée.

7.5.17.3 -Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire. Toute autre intervention sera à la charge du concurrent demandeur.

7.6 - Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 8 - PENALITES, RECLAMATIONS, APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 9 - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 10 - PRIX

Les prix se répartissent comme suit selon le classement général final et sont cumulables.

Classement Général

1 ^{er}	900 €
2 ^{ème}	600 €
3 ^{ème}	350 €

Classement Groupe

1 ^{er}	400 €	(réduit de 50% si - de 5 partants)
2 ^{ème}	250 €	(de 5 à 10 partants)
3 ^{ème}	150 €	(plus de 10 partants)

Classement Classe

1 ^{er}	550 €	(réduit de 50% si - de 5 partants)
2 ^{ème}	300 €	(de 5 à 10 partants)
3 ^{ème}	150 €	(plus de 10 partants)

Classement Équipage Féminin

1 ^{er}	300 €	(si 2 partantes et plus)
-----------------------	-------	--------------------------

Coupes : des coupes récompenseront :

- Les trois premiers scratch
- Les vainqueurs de groupe
- Les vainqueurs de classe
- Le 1^{er} équipage féminin

-5 commissaires de route

Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des coupes se déroulera le dimanche 9 septembre 2012 à partir de 15H15 sur le podium d'arrivée.

Les chèques des prix seront envoyés à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement le mardi 11 septembre.